

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°24 Arrête fixant la date du concours d'admission au stage à l'école coloniale en 1933.

n°24

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Ministre des colonies, en date du 20 juillet 1932, le concours prévu par l'article 6 du décret du 10 juillet 1920 pour l'admission au stage de l'Ecole coloniale des adjoints des services civils et des commis principaux des secrétariats généraux des colonies, aura lieu les 4 et 5 avril 1933. dans les conditions fixées par l'arrêté organique du 9 août 1930 Le nombre des places mises au concours est fixé à 42